

10 février 2016

REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS TECHNIQUES

UN PREMIER PAS VERS L'EXCLUSION DU RIFSEEP ?

Dans le cadre des négociations du futur protocole DGAC, une réunion plénière s'est tenue sous l'égide de SDP le 9 février en vue de présenter un projet d'exclusion du RIFSEEP avec, en contrepartie, des propositions visant à simplifier les régimes indemnitaires des personnels techniques.

Lors de cette première réunion technique, SDP a proposé une simplification de l'ensemble du régime indemnitaire actuel avec la création d'une prime unique mensuelle composée de trois parts reposant sur : les fonctions, l'expérience et la qualification ainsi qu'une prime basée sur la performance collective. Ce dispositif permettrait d'inclure l'ensemble des primes actuelles.

En vue de sécuriser ce nouveau régime, l'administration propose de rédiger un décret spécifique DGAC complété par des arrêtés fixant notamment les montants indemnitaires et les niveaux fonctionnels. FO se félicite que la DGAC reprenne sa demande de sécurisation du cadre juridique.

Pour autant, il reste de nombreux points à éclaircir : l'impact de la perte des liens entre les primes, la simplification éventuelle des niveaux fonctionnels (EVS/RSI), la prime de performance, le calendrier de mise en œuvre ...

Après de longs mois de conflit pour obtenir l'exclusion des corps techniques du RIFSEEP, FO considère que ce premier pas de l'administration va dans le bon sens.

Pour la suite, FO a demandé :

- **l'harmonisation de la part fonction pour les quatre corps techniques ;**
- **une revalorisation indemnitaire de 7% par an pour tous les corps ;**
- **l'exclusion du RIFSEEP des quatre corps techniques actée dans la version finale du protocole.**